

Modifications* des règlements FFE – Saison 2022/2023

* Liste non exhaustive. Uniquement les plus importantes modifications figurent sur cette liste. La totalité des modifications sont signalées en couleur bleu dans chaque règlement.

SEPTEMBRE 2022	
Règlement	Articles concernés
COMPÉTITIONS TOUTES CATÉGORIES	
<i>Championnat de France des Clubs (A02)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1.1. : Passage de 54 à 48 groupes en N4. ■ 1.2. : Précisions sur la constitution des groupes dans le TOP16. ■ 1.3. : Les clubs de N2 et N3 ne sont plus obligés de s'inscrire en Coupe de France. ■ 1.3. : Précisions sur la sanction en cas d'absence d'équipe en Interclubs jeunes et/ou féminins. ■ 2.6 : Procédure concernant le matériel en cas de match en lieu neutre. ■ 3.6 : Heure limite de prise de licence. ■ 3.7.a : En N4, les équipes peuvent être constitués de 6 échiquiers. ■ 3.11.a : Obligation de saisir le PV du match avant 22 H. ■ 4.4 : Précision sur le départage utilisé pour les repêchages sportifs.
<i>Coupe de France (C01)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2.5 : Précisions sur le niveau des arbitres selon les tours. ■ 3.11.a : Obligations concernant la transmission du résultat et du PV.
<i>Coupe Loubatière(C03)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1.2 : Qualification d'une équipe de plus selon le quota de joueuses lors des 2 premières phases. ■ 2.5 : Conditions pour l'arbitre en phase départementale.
<i>Championnat de France des clubs féminins (F01)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ 3.11.a : Obligations concernant la transmission du résultat et du PV. ■ 4.2 : Score contre une équipe exempte selon le système toutes rondes ou le système Suisse.
<i>Championnat de France féminin de parties rapides (F02)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1.1 : participation des jeunes joueuses sans code FRA mais scolarisées en France. ■ 1.2 : Suppression de la phase départementale. ■ 3.4 : Suppression des départages en blitz.
COMPÉTITIONS JEUNES	
<i>Championnat de France individuel Jeunes (J01)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2.3 : Qualifications départementales au plus tard 1 mois avant la phase suivante. ■ 2.4 : Le calcul des quotas des catégories mixtes comprend garçons et filles. ■ 2.4 : Les joueuses qualifiées en mixte et en féminin doivent choisir dès la fin des qualifications.
<i>Championnat de France des Écoles et des Collèges (J03)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rédaction d'un nouveau règlement.

-- Consultez la Commission Technique FFE pour toute précision --